

Règlement de la campagne promotionnelle „Pour 12 francs 1 grille gratuite 1/2019“

Généralités

1. „Pour 12 francs 1 grille gratuite 1/2019“ désigne une campagne promotionnelle au cours de laquelle sont attribués pour CHF 160'000.- de jeux Subito! gratuits.
2. Swisslos, coopérative de loterie ayant son siège à Bâle, organise cette campagne dans le territoire de la Suisse alémanique¹, du Tessin et de la Principauté du Liechtenstein (territoire contractuel de Swisslos) conformément au présent règlement.
3. Le présent règlement complète les règles du jeu et les conditions de participation au Subito! et les conditions à la participation aux points de vente Swisslos.

Autorisation de participer

4. La participation à la campagne promotionnelle „Pour 12 francs 1 grille gratuite 1/2019“ implique la participation préalable, c'est-à-dire le versement d'un enjeu minimum de CHF 12.- (douze) au Subito!, produit de loterie de Swisslos. La condition à la conclusion d'un contrat de jeu au Subito! et par conséquent à la participation à la campagne promotionnelle „Pour 12 francs 1 grille gratuite 1/2019“ est que le participant soit âgé de 18 ans révolus.
5. À toute participation Subito!, un jeu Subito! gratuit d'une valeur de 4 francs est offert par tranche de douze francs d'enjeu. L'obtention de jeux Subito! gratuits dépend uniquement du montant total des enjeux versés pour une participation au Subito! Que l'enjeu se rapporte à une ou plusieurs participations au tirage n'entre pas en considération.

Enjeu	Cadeau
De CHF 12.00 à CHF 23.00	1 jeu gratuit Subito! d'une valeur de 4 francs
De CHF 24.00 à CHF 35.00	2 jeux gratuits Subito! d'une valeur de 8 francs
De CHF 36.00 à CHF 47.00	3 jeux gratuits Subito! d'une valeur de 12 francs
De CHF 48.00 à CHF 59.00	4 jeux gratuits Subito! d'une valeur de 16 francs
De CHF 60.00 à CHF 71.00	5 jeux gratuits Subito! d'une valeur de 20 francs
De CHF 72.00 à CHF 83.00	6 jeux gratuits Subito! d'une valeur de 24 francs
De CHF 84.00 à CHF 95.00	7 jeux gratuits Subito! d'une valeur de 28 francs
De CHF 96.00 à CHF 100.00	8 jeux gratuits Subito! d'une valeur de 32 francs

¹ AG, AI, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, UR, ZG, ZH

6. Du 15.07.2019 au 28.07.2019 au plus tard, toute participation au Subito! d'au moins douze francs, validée entre 16h00 et 20h00, participe automatiquement une fois à la campagne, si tant est que le nombre maximum de jeux Subito! gratuits à attribuer n'a pas été atteints.

Les participations au jeu annulées ultérieurement sont retirées de la campagne promotionnelle avec effet rétroactif et perdent ainsi tout droit au gain.

7. La campagne promotionnelle prend automatiquement fin lorsque le nombre maximum de jeux gratuits Subito! est atteint et au plus tard le 28.07.2019 ; au-delà de cette date plus aucune participation n'est possible.

Volume des jeux Subito! gratuits

8. Dans le cadre de la campagne „Pour 12 francs 1 grille gratuite 1/2019“, des jeux Subito! gratuits pour un montant maximum de CHF 160'000.00 sont attribués.

Reçus

9. Tout gain d'un jeu Subito! gratuit est mentionné sur le reçu de participation correspondant; le terminal de loterie installé dans le point de vente imprime un second reçu de participation porteur du jeu Subito! gratuit gagné. Le jeu Subito! gratuit participe au premier tirage qui suit la dernière participation au tirage ayant généré le gain. Les jeux Subito! gratuits participent précisément au tirage mentionné sur le reçu. La quantité de numéros par grilles Subito! (de 6 à 10 numéros) est attribuée aléatoirement par le système.

Divers

10. Swisslos se réserve la possibilité de modifier le présent règlement.
11. La participation à la campagne promotionnelle implique l'adhésion du participant au présent règlement.
12. En cas de divergence entre les versions française ou italienne du présent règlement et la version allemande, seule ferait autorité la version allemande.
13. Le présent règlement est disponible chez Swisslos ; il est également déposé sur son site Internet (www.swisslos.ch).
14. Le présent règlement entre en vigueur le 15 juillet 2019.